

Jeudi 17 novembre s'est tenu en mairie le 3<sup>e</sup> conseil de l'opposition en 14 ans. Tout en soulignant le caractère original de ce dispositif, nous avons commencé par questionner le maire et sa majorité sur l'application effective des décisions qui y sont prises. Rappelons que la seule délibération votée l'année dernière lors du conseil de l'opposition est restée lettre morte. Votée mais non appliquée !!! Ceci interroge l'intérêt démocratique de cet exercice ...

Ensuite, nous avons proposé un plan d'actions pour accompagner les petits commerçants dans la mise en accessibilité de leur établissement. Ce fut la seule délibération adoptée sur les six proposées lors de cette séance. Sera-t-elle appliquée ?

La 2<sup>nd</sup>e visait la création d'un conseil citoyen pour chaque quartier prioritaire. Actuellement, 2 conseils pour 4 quartiers sont proposés. Cette délibération a été rejetée par ceux-là même qui appelaient cette proximité de leurs vœux, il y a juste deux mois ! Constatons que lorsqu'il s'agit de passer aux actes, les beaux discours s'effritent !

La 3<sup>e</sup> délibération complétait la réorganisation des rythmes éducatifs de cette rentrée 2016, en proposant d'instaurer **un accueil du mercredi midi** de 11h45 à 13h30 et **de créneaux de sorties intermédiaires le soir** entre les différents temps de l'accueil global, puis de créer **un accès à 2 activités gratuites par semaine** pour tous les enfants de la ville. Trop d'enfants ne bénéficient d'aucune activité! Cette proposition a cependant été rejetée.

Pourtant les contraintes de l'organisation actuelle sont inadaptées. Les enfants fréquentant accueil du soir et mercredi après-midi doivent rester minimum 55 heures par semaine en accueil collectif. C'est contraire à toutes les valeurs éducatives et aux ambitions du Projet éducatif local. Le soir, le temps de l'accueil global a été étendu, permettant davantage de fluidité dans les passations ; il est aisé d'instaurer une sortie entre étude et ateliers. Idem le mercredi, juste après le déjeuner, avant le démarrage des activités, sans remise en cause de la qualité et du déroulé des animations.

Une « dérogation » a été instituée, non formalisée dans le règlement des accueils périscolaires, donc opaque, non communiquée dans les structures donc inéquitable. Nous sommes défavorables à tout système conduisant à une inégalité de traitement. Elle repose de plus sur des critères contestables. Pour nous, les parents n'ont pas à se justifier pour récupérer leur enfant. L'accueil périscolaire n'est pas un temps obligatoire. Les parents font face aux contraintes de la vie quotidienne et s'organisent comme ils le peuvent, le mieux possible, dans l'intérêt de leur enfant. **Le rôle d'une municipalité est de faciliter la vie de ses administrés et d'améliorer le confort de l'enfant.** Rien ne justifie donc cette rigueur.

*Sandrine Bernard, Thérèse Pourriot, Sigrid Baillon et Alexandre Vallat Siriyotha.*